PETITION

A retourner à la Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE
Case 538 – 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

POUR LA DEFENSE DE NOTRE CCNT 51, REFUSONS L'AGREMENT DE LA RECOMMANDATION PATRONALE (FEHAP) SOUMIS AU MINISTERE DE LA SANTE

Quelles sont les conséquences de cette recommandation ?

– Fragilisation du personnel : Article 9, 10 et 11
Réduction de la masse salariale (cadre et non cadre) : Articles 1,2, 3, 4, 5, 7, 8 et 12
– Augmentation de la durée du travail : Article 6
– Mise en concurrence des salariés : Article 14

Rappels des 15 points : La *prime d'ancienneté ; La majoration spécifique ; Les règles relatives aux promotions ; Les règles relatives aux remplacements ; Les jours fériés ; L'indemnité de licenciement ; L'allocation de départ à la retraite L'attribution des délégués du personnel ; la procédure disciplinaire ; Le licenciement pour motif économique ; Les heures supplémentaires ; les collèges électoraux ; La prime décentralisée ; L'intégration des nouveaux métiers.*

DEFENDONS NOS GARANTIES COLLECTIVES ET REFUSONS LA CASSE DU SECTEUR SANITAIRE, MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL A BUT NON LUCRATIF !

NOM, Prénom	Etablissement	Profession	Signature

179.12 – PETITION CGT